

**RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président**

**TITRE : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019**

Mesdames, Messieurs,

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats sont justifiés par la production d'une fiche de calcul du résultat et du compte de gestion certifiés par le comptable conformément aux dispositions de l'article R.2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ou, s'il n'a pu être établi, d'une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget. Ces résultats sont validés par le trésorier.

En préambule, je vous rappelle que le budget du SyMPaC est un budget de flux (émission des titres et des mandats) et que le résultat de l'exercice est déterminé par la différence entre les titres émis (les recettes) et les mandats émis (les dépenses). Le résultat de l'exercice s'ajoute au résultat de clôture de l'année précédente pour constituer le résultat de clôture de l'année.

L'ensemble de ces éléments, résultats de l'exercice 2019, résultats de clôture 2019 et besoin ou excédent de financement, vous est présenté dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Aussi après avoir constaté et approuvé les résultats de l'exercice 2019 du budget du SyMPaC, je vous propose de décider d'affecter ainsi le résultat au budget primitif 2020 :

Reprise anticipée des résultats 2019	Prévision d'affectation en réserve Recette au 1068	0,00 €
	Report en investissement Recette au 001	256 998,41 €
	Report en fonctionnement Recette au 002	232 810,35 €

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- son envoi en Sous-Préfecture le 18 février 2020
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le 18 février 2020

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Le Président,

Emmanuel AGIUS



## COMITE SYNDICAL DU 13 FEVRIER 2020

Le treize février de l'an deux mille vingt, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le trois février deux mille vingt, s'est réuni à CALAIS en la salle du Bureau Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS, Président.

### Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Philippe MIGNONET, Francis LECOCQ, Bernard LELIEVRE, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Béatrice BOULANGER, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Brigitte HAVART, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Marc MEDINE, Antoine PERALDI, Pierre PREVOST (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme BOUAZZI); MM. Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Fabrice MARTIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, MM. Olivier MAJEWICZ, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Guy VASSEUR (pouvoir Mr DEMILLY), Thierry POUSSIÈRE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### Etaient Absents :

Mme Michèle DUCLOY, MM. Guy ALLEMAND, Alain FAUQUET (**Grand Calais Terres & Mers**).

MM. Yves ENGRAND, Julien RENAULT (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

**SYMPAC - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2019**

RESULTAT DE L'EXERCICE 2019				RESULTAT DE CLOTURE 2019			
	Investissement	Fonctionnement	Total	Résultat de clôture 2018	Affectation au 1068	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Recettes	Réalisation	121 840,37 €	1 398 732,56 €	152 621,78 €		104 376,63 €	256 998,41 €
Dépenses	Réalisation	17 463,74 €	1 326 257,80 €	160 335,59 €	0,00 €	72 474,76 €	232 810,35 €
<b>Résultat</b>		<b>104 376,63 €</b>	<b>72 474,76 €</b>	<b>312 957,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>176 851,39 €</b>	<b>489 808,76 €</b>

Besoin de financement - (Dépense au 001)	0,00 €
Excédent de financement - (Recette au 001)	256 998,41 €

Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	35 924,26 €
		-35 924,26 €

Besoin total de financement	0,00 €
Excédent total de financement	221 074,15 €



Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser  
Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus  
Décide d'affecter ainsi l'excédent de fonctionnement (cf BP 2020)

Visé pour être annexé à la délibération du Comité  
Syndical du 13 février 2020  
Le Président du SYMPAC,  
Emmanuel AGIUS



apurement déficit investissement (recette au 1068)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (recette au 002)	232 810,35 €